

Décision n°D2022-3924 du 29 novembre 2022

Objet : Avenant n°1 au marché n°22 00 040 « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de la direction du pôle Développement économique de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans la mise en œuvre de la gouvernance économique du territoire ».

Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la Délibération n° 2020-12-15_2111 du Conseil territorial du 15 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Président, aux Vice-présidents et au Bureau ;

Vu l'Arrêté n° A2022_695 en date du 28 février 2022, portant délégation de signature du président de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre à Madame Sandrine GÉLY, Directrice Générale des Services ;

Vu le marché initial n°22 00 040 « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de la direction du pôle Développement économique de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans la mise en œuvre de la gouvernance économique du territoire » ;

Considérant la nécessité d'établir un avenant pour acter le changement de numéro de SIRET de la société POA EXPERT » ;

Vu le projet d'avenant n°1 au marché n°22 00 040 « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de la direction du pôle Développement économique de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans la mise en œuvre de la gouvernance économique du territoire » ;

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'avenant n°1 au marché n°22 00 040 « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de la direction du pôle Développement économique de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans la mise en œuvre de la gouvernance économique du territoire » avec la société POA EXPERTS sise 17, rue Ménage 49100 Angers qui a pour d'acter le changement de numéro SIRET de la société POA. Le numéro de SIRET à prendre en compte au titre du marché est le suivant :

- Nouveau SIRET : 841 398 241 000 23.
- Au lieu du n° de SIRET : 841 398 241 000 15.

Article 2 : Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de l'EPT est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière d'Ivry sur Seine

À Orly, le 29 novembre 2022

Pour le Président, par délégation,
La Directrice Générale,



Sandrine GÉLY.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le : 02/12/2022
Publié le : 05/12/2022

Accusé de réception en préfecture
094-200058014-20221202-D2022_3924-AR
Date de télétransmission : 02/12/2022
Date de réception préfecture : 02/12/2022